



Regroupement familial pour ma mere veuve .

Par **AMIRAL21**, le 07/11/2010 à 02:56

Bonjour,
JE SUIS MAROCAIN TITULAIRE DUNE CARTE DE RESIDANT EN FRANCE ET J AI DEUX ENFANTS AVEC MON EPOUSE QUI EST FRANCAISE DE NATIONALITE,
JE VOUS ECRIS PAR CE QUE JE SOUHAITE FAIRE VENIR MA MERE DU MAROC .ELLE VIT TOUTE SEULE DEPUIS LE DECES DE MON PERE , ELLE TOUCHE LA RETRAITE DE CE DERNIER ET N A PLUS AUCUN DE SES ENFANTS CHEZ ELLE, 2 EN FRANCE UN EN ALLEMAGNE ET LA DERNIERE AU QUEBEC..A QUEL SERVICE JE DOIS M ADRESSER ? ELLE A DEJA VOYAGE EN EUROPE ET AU QUEBEC EN RESPECTANT A CHAQUE FOIS LES DELAIS DE SEJOUR ET LA LEGISLATION DU PAYS D ACCEUIL...
CORDIALEMENT

Par **maniongui**, le 07/11/2010 à 12:17

Dans ce genre de situation, le mieux c'est de solliciter un visa à l'étranger c'est à dire au Maroc par votre mère et quand elle sera sur le territoire français, vous pourrez demander un titre de séjour exceptionnel pour elle.

Par **mimi493**, le 07/11/2010 à 21:28

Et si c'est refusé (il faut des garanties sur le revenu mais aussi sur l'assurance-maladie), elle ne pourra plus avoir de visa court séjour par la suite.

Par **maniongui**, le **07/11/2010** à **21:32**

Que faut-il faire dans ce cas?

Par **mimi493**, le **08/11/2010** à **21:55**

Il faut d'abord être sûr qu'elle a toutes les garanties concernant la délivrance du visa long séjour vpf ou visiteur.

Par **mimo**, le **09/11/2010** à **16:16**

est ce que votre mere touche une retraite marocaine?